Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212902332-20260701-20260701_17-DE

QUIMPERLÉ
KEMPERLE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 01 Juillet 2026 à 18 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 25 juin 2026, s'est réuni, salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents : 32

Danièle KHA, Eric ALAGON, Linda LE METAYER, Maxime PADELLEC, Danièle BROCHU, Yves SCHRYVE, Marie-Madeleine BERGOT, Pascal PILLAULT, Pierre FRANQUEVILLE, Ghislaine HUON, Vincent THAERON, Stéphanie MINGANT, Antoine TISSERAND, Christine COURANT, Christophe COUIC, Emilie CERISAY, Ronan GOUEREC, Frédérique DIETER, Arnaud LE PENNEC, Yvette METZGER, Pierre GUILLON, Isabelle LE DOUARON, Didier LE ROUX, Noëlle BRUNERIE, Julien TERME, Arnaud LE DANTEC, Elisabeth ESVAN, Samuel TANGUY, Laëtitia TRINCKVEL, Jeff DUFRAICHE, Catherine LE MERY

Pouvoirs : 1
Karine LE GAD à Maxime PADELLEC

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Pierre GUILLON

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212902332-20260701-20260701_17-DE

17. CINEMA MUNICIPAL : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE QUIMPERLE ET L'ASSOCIATION CINEPHARE – MISE A DISPOSITION D'UN POSTE DE MEDIATEUR

Exposé :

Par délibération en date du 28 mai 2024, le Conseil municipal a autorisé le maire à signer une convention avec l'association Cinéphare, pour la mise à disposition d'un médiateur, en charge de développer les actions en direction du jeune public et des 15-25 ans.

Salarié par l'association Cinéphare, ce médiateur est détaché sur deux salles : La Rivière (Etel) et La Bobine (Quimperlé). Il intervient sur un temps de travail annualisé de 622 heures pour le cinéma La Bobine, soit deux jours par semaine en moyenne (fréquence modulable selon les missions du médiateur et l'activité du cinéma).

Le coût pour les interventions de ce médiateur dans le cadre de ces missions pour le cinéma La Bobine est fixé à 6 200 € HT soit 7 464 € TTC par an.

La convention avec l'association Cinéphare est conclue du 22 juin 2026 au 30 juin 2027.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association Cinéphare

Décision : **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

Le Maire,
Michaël QUERNEZ

VILLE DE QUIMPERLÉ (Finistère)